

L'agrément CHSCT, un sésame pour les consultants

En quête de légitimité et de nouveaux marchés, les experts du stress courent après l'agrément.



Soixante-trois nouvelles demandes d'agrément et 40 renouvellements ont été déposés en 2011. La DGT en a accordé respectivement 10 et 34.

L'arrêté du ministère du Travail dressant la liste des experts agréés CHSCT ne passionnait guère jusqu'alors. Une époque révolue. La publication dudit document est désormais fiévreusement attendue par les consultants en santé au travail. Le 23 décembre, la dernière liste comportait deux « bombes » : la délivrance du précieux sésame à deux cabinets réputés « patronaux », Stimulus et Capital Santé. Et ce malgré l'avis défavorable de la commission paritaire chargée d'étudier les dossiers. Une instance qui avait pourtant suivi les recommandations de la Direction générale du travail qui, elle aussi, proposait de rejeter les deux demandes. « Le candidat méconnaît les objectifs de l'expertise CHSCT », écrivait ainsi la DGT à propos de Capital Santé, dans son document de synthèse. « Le développement des critères et les outils proposés [...]

s'écartent des attendus en matière d'expertise CHSCT », précisait-elle, de même, au sujet de Stimulus. Des commentaires qui ne laissent pas supposer que Xavier Bertrand puisse accorder un sésame.

Ces péripéties sont, évidemment, tues par les intéressés. L'agrément « garantit une méthodologie d'investigation et le niveau de compétences apportés par l'équipe pluridisciplinaire de notre cabinet », peut-on

lire sur le site Web de Capital Santé. Un tampon officiel idéal pour faire de la réclame. « L'agrément du ministère est devenu un label de qualité que certains utilisent comme argument commercial », remarque François Cochet, patron des activités de santé au travail chez Secafi. En plein essor, le marché des expertises CHSCT aiguise les appétits. Le cabinet IDRH a, ainsi, reçu le feu vert de la Rue de Grenelle. De quoi permettre à son diri-

geant, Jean-Luc Placet, par ailleurs président de Syntec et fidèle de Laurence Parisot, de lorgner le marché naissant des expertises CHSCT dans la fonction publique, où le cabinet est très présent. « Doit-on comprendre que cet épisode signe la fin de l'hostilité du Medef à l'égard de l'agrément ? » ironise l'un de ses concurrents. D'autres structures pointent, aussi, le bout de leur nez. L'Ifas serait ainsi en train de monter son dossier. « On y songe », concède, du bout des lèvres, Laurence Saunder, sa dirigeante. Artélie Conseil entend également se présenter. « Mais pas pour attaquer le marché des CHSCT. On veut simplement asseoir notre posture, qui consiste à travailler à la demande des directions tout en rencontrant systématiquement les représentants du personnel », explique sa fondatrice, Bénédicte Haubold. Pour l'instant, seul Psya assure ne pas être dans les starting-blocks.

Du côté des Secafi, Syndex ou encore Technologia, on ne goûte guère cette concurrence. « Heureusement, ces nouveaux venus sont très mal vus des syndicats. Ils auront du mal à se faire mandater », se rassure l'un d'eux. Sauf que, en dehors des expertises légales, de très nombreuses missions, dites libres, impliquent les DRH. Le choix de l'intervenant se fait alors en deux temps : aux élus de désigner le vainqueur de l'appel d'offres parmi une

En plein essor, le marché des expertises pour les CHSCT aiguise les appétits

liste de cabinets – tous agréés – pré-sélectionnés par la direction. De quoi briser le monopole

des acteurs historiques, qui ont tout intérêt à ne pas s'endormir sur leurs lauriers. Lors de la dernière commission, en décembre, Technologia a été particulièrement malmené. Affublé d'un « avis réservé » de la DGT, le cabinet de Jean-Claude Delgenes a finalement obtenu deux ans d'agrément, contre trois auparavant. « Un très sérieux avertissement », commente un syndicaliste, membre de l'instance paritaire. ■ Stéphane Béchaux